

► 28 janvier 2016 - N°1715

PAYS: France
PAGE(S): 4
SURFACE: 19 %

PERIODICITE: Hebdomadaire

RUBRIQUE : Action publique

DIFFUSION: (410)





La loi NOTRe a fait les poches des élus

Le gouvernement tente de solutionner le gel des indemnités d'élus locaux victimes de la rationalisation intercommunale.

Une proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) sur le droit individuel à la formation des élus locaux pourrait bien tirer la ministre de la décentralisation Marylise Lebranchu d'une mauvaise passe. Débattu le 3 février en séance publique, le texte doit servir de véhicule législatif à une mesure qu'attendent des centaines d'élus locaux, présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux, privés d'indemnité du fait d'une carence de la loi NOTRe. Si le texte promulgué le 7 août prévoit de supprimer ces défraiements au 1er janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale, il ne contient aucun calendrier pour l'application de cette disposition...

Soucieux de corriger le tir, le gouvernement a tenté un rétropédalage via un

amendement au projet de loi de finances rectificative 2015. Or le Conseil constitutionnel a retoqué l'article le 29 décembre pour raison de forme, renvoyant l'exécutif à la case départ! Entre-temps, le secrétaire d'Etat au budget Christian Eckert avait certes autorisé les comptables publics à effectuer des paiements dans l'attente d'une modification législative mais l'absence de base légale pousse aujourd'hui certaines trésoreries à réclamer des remboursements de trop-perçus. Au grand dam d'élus locaux en charge de missions de service public comme la gestion de l'eau et des écoles. Déjà confrontés à la baisse des dotations de l'Etat, ces derniers sont soutenus par l'Association des maires de France (AMF) qui a saisi à plusieurs reprises le gouvernement sur cet imbroglio. Deux questions écrites adressées le 21 janvier à Marylise Lebranchu par les sénateurs Hervé Maurey (UDI) et Jean-Baptiste Lemoyne (LR) ont opportunément relancé le débat sur ces oubliés de la loi NOTRe.